

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt du mois de juillet, le sept à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Beychac et Caillau dûment convoqués le 30 juin 2020, se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire.

Etaient présents :

Philippe GARRIGUE, Sylvie MAFFRE, Jacky BIAUJAUD, Priscilla BRICK, Bruno ANGELI, Julie MOYA, Vincent QUENNEHEN, Celia GUAUS, Jean-Pierre BALLION, Céline MAZIERES, Stéphane VINCENT, Lucie LAVERGNE, Bruno LA MACCHIA, Jocelyne GANDIL, Benjamin NAVARRO, Henri PUYAU-PUYALET, Agnès JOUBERT, Guy LAZO, Pascaline MARY.

Secrétaire de séance : Sylvie MAFFRE

En l'absence de Corinne Mercier, Philippe Garrigue demande à Sylvie Maffre de prendre note et de se charger de faire le compte-rendu de ce Conseil Municipal.

Membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

En introduction, Philippe Garrigue annonce que suite à la Protestation Electorale présentée à son encontre par Monsieur Henri Puyau-Puyalet, le Tribunal Administratif de Bordeaux a rendu son jugement ce jour :

- Article 1 : La protestation de Monsieur Puyau-Puyalet est rejetée.
- Article 2 : Les conclusions tendant à l'application de l'article L761-1 du code de justice administrative présentées par Monsieur Garrigue et autres sont rejetées.

Monsieur Garrigue précise que les frais liés à l'avocat seront pris en charge, d'un commun accord, par les membres de son équipe municipale.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande également au Conseil Municipal de bien vouloir accepter de rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne la Médiathèque avec la possibilité d'augmenter les prêts, sujet qui sera expliqué par Sylvie MAFFRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020.

Un exemplaire du compte-rendu a été remis aux élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte-rendu.

Validation de l'annualisation du temps de travail des agents de l'école maternelle

Monsieur Le Maire précise que cette analyse est en cours depuis le dernier mandat.

Le personnel ATSEM de l'école a demandé cette annualisation d'une durée maximale de travail de 38,75 heures au lieu de 35 heures par semaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision.

Vote des subventions et participations 2020

Monsieur Le Maire donne la parole à Jean-Pierre BALLION, Vice-Président de la Commission CULTURE, qui remet à chaque élu un état des différentes associations et des montants des subventions qui ont été alloués en 2019 pour leur fonctionnement.

Dans le cadre de leur programme, Jean-Pierre BALLION précise qu'il faut prêter une attention plus particulière aux associations.

Suite à la réunion du 30 juin 2020, la Commission a décidé de doubler les subventions attribuées aux associations, à hauteur de 1000 Euros maximum en plus. Monsieur Jean-Pierre BALLION précise que cette décision est tout à fait exceptionnelle.

En ce qui concerne le Racing Club de la Laurence, le montant attribué est de 6500 Euros. Jean-Pierre BALLION explique que puisque nous ne pouvons pas doubler cette somme, leurs demandes de subventions seront étudiées et données au fur et à mesure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision.

Désignation des membres du CCAS

Monsieur Le Maire propose les représentants du Conseil Municipal suivants :

- 1. Priscilla BRICK**
- 2. Célia GUAUS**
- 3 . Julie MOYA**
- 4. Jean-Pierre BALLION**
- 5 .Jacky BIAUJAUD**

et Guy LAZO propose d'être nommé.

Monsieur Le Maire propose les membres extérieurs suivants :

1. Madame GLEYAL
- 2 .Madame ROUDIERS
- 3 .Madame MERIGEAU
4. Monsieur BAENE
5. Monsieur LENNE
6. Madame CARADE

Le Conseil Municipal a procédé au vote, a validé la présente composition et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant, vote à l'unanimité.

Adoption du compte de gestion 2019 du budget de la Trappe

Il y avait le projet de 2 constructions dans le Bois Roudet, projet qui a été abandonné.

Cette réserve foncière sera conservée.

Des frais de géomètre ont été occasionnés : 1920 €

Le budget a fait l'objet d'une clôture mais cette écriture a été passée courant 2019 par Monsieur le Trésorier. Cela a donc généré un compte de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision.

Fixation des tarifs 2020 du restaurant scolaire à compter du 1^{er} septembre 2020

Conformément au programme et à la volonté des élus de la majorité, le tarif du restaurant scolaire pour les enfants doit être ramené à moins de 2 €

Monsieur le Maire propose l'adoption du prix de 1,95 € pour les enfants à partir du 1^{er} septembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision.

Madame MARY a posé les questions suivantes à Madame MAFFRE par mail le 6 juillet 2020 :

- Quel est le coût réel du repas par enfant ?

Le montant des dépenses pour les repas des enfants en 2019 = 110027 €

On compte environ 300 enfants

→ $110027\text{€} / 300 = 2,30\text{€}$

Madame MAFFRE précise également que les écoles maternelles et élémentaires accueilleront 323 élèves en septembre 2020 (Conseil d'Ecole du 25 juin dernier).

- Combien d'enfants seront concernés ? Qui paie le complément ?

323

La Commune

- Est-il possible de faire un geste pour les bénéficiaires du portage des repas ?

Cette question sera examinée en bureau d'Aide Sociale.

Décisions du Maire

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des décisions.

Tour de table

1. Sylvie MAFFRE, en tant qu'Elue représentante à la Médiathèque, explique la demande de modification du règlement intérieur de la Médiathèque pour la raison suivante : Avoir la possibilité d'emprunter davantage.

Actuellement, il est possible d'emprunter 6 supports écrits (livres, magazines) + 4 supports multi-médias (CD, DVD et jeux vidéos).

La Médiathèque propose d'augmenter ces emprunts comme suit : 6 supports écrits (livres, magazines) + 4 CD + 4 DVD + 2 jeux vidéos par carte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette décision.

2. Monsieur Le Maire informe que la convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs aura lieu le 27 septembre 2020 et propose une réunion du Conseil Municipal vendredi 10 juillet prochain afin de procéder à l'élection de leurs délégués.

3, Bruno LA MACCHIA prend la parole. Il y a eu l'Assemblée Générale de CLEAA dernièrement. L'ancien directeur du CLEAA avait demandé une modification de la tarification journalière, avec un système de calcul basé sur le Quotient Familial et non plus à partir des impôts. Actuellement, une étude a été lancée pour en connaître l'impact financier. Monsieur le Maire propose que cette demande soit mise à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

4. Jacky BIAUJAUD prend la parole. Il y a des fuites sur plusieurs canalisations, des problèmes avec les fossés, des peintures routières à refaire, des routes à réparer. Actuellement, on est en train de faire un état et le métrage de tous ces travaux à réaliser.

Benjamin NAVARRO informe de la livraison des 3 algécos le 29 juillet prochain. La fin de l'installation est prévue fin août. Il sera possible d'y travailler première semaine de septembre 2020.

5. Vincent QUENNEHEN prend la parole. La Commission URBANISME & ENVIRONNEMENT s'est réunie le 6 juillet dernier. La révision du PLU est le sujet majeur de ce mandat avec l'intégration du développement durable. Monsieur QUENNEHEN s'adresse ensuite à Monsieur PUYAU-PUYALET en ce qui concerne son billet d'humeur sur facebook. Monsieur QUENNEHEN regrette vivement cette intervention. Monsieur GARRIGUE et son équipe ont gagné les élections, le Juge a statué. L'avocat coûte de l'argent personnel, c'est bien regrettable.

Monsieur Puyau-Puyalet répond que la décision de prendre un avocat nous revient et estime qu'il n'a pas complètement perdu car le juge a rejeté la demande de l'équipe adverse en ce qui concerne la demande de remboursement des frais occasionnés pour l'avocat.

Monsieur Le Maire indique pour information que ces demandes, même si elles sont formulées, ne sont généralement pas acceptées par le Tribunal Administratif .

6. Priscilla BRICK prend la parole. Elle se réjouit de voir le CCAS se mettre en place bientôt et de pouvoir réunir un Conseil. Priscilla BRICK tient à préciser que les frais d'avocat liés à la Protestation Electorale de Monsieur PUYAU-PUYALET seront pris en charge par l'équipe de Monsieur GARRIGUE et que cela est une décision d'équipe prise d'un commun accord.

7. Julie MOYA / Jocelyne GANDIL / Sylvie MAFFRE / Bruno LA MACCHIA ont adressé un message d'apaisement. Toutes ces tensions entre les 2 équipes doivent cesser car on doit travailler ensemble.

La séance est levée à 19h15.